

Intervention dans le cadre de la "conférence eWish" "Quand notre identité devient électronique"

■ Le projet Phénix

■ **Le projet phénix est un projet de grande envergure**

■ **Il vise à :**

- - informatiser l'ordre judiciaire;
- - dans une perspective à long terme;
- - uniformiser le programme informatique mis à la disposition de l'ordre judiciaire;
- - instaurer le dossier judiciaire électronique;
- - simplifier ainsi le travail du personnel judiciaire;
- - faciliter les échanges avec les avocats, les huissiers de justice etc.
- - Mais aussi mettre au service du justiciable les avantages que pourra offrir cette modernisation en terme de diminution de coûts, de rapidité, de simplicité et d'efficacité.
- *N.B: Cette vaste réforme sera de celles qui pèsent sur l'avenir de l'institution de la justice. C'est un projet singulier qui n'a pas de pareil dans d'autres Etats.*

■ *Ivan Verougstraete et Laurette Onkelinx*

Des questions pratiques et importantes à se poser

- 1 - Quels sont les avantages d'une carte d'identité ?
- 2 - Quels sont les désavantages ?
- 3 - Quelles sont les implications avec les devoirs et les droits fondamentaux ?
 - - Droits
 - - Libertés
 - - et Garanties des citoyens !
- 4 - Et vis-à-vis de la sécurité ?
- 5 - Pourquoi seulement les "belges" ? Et les autres résidents ?
- 6 - Quels en sont les coûts, les bénéfices ?
- Les communications électroniques : notre société est-elle préparée pour ce défi ?
- Voici les données d'une carte électronique lors de son utilisation dans le terminal :
- *António Andrade Lopes Tavares – Intervention à l'Université de Mons Hainaut – 27/04/2006_GSM 0472/29.78.13 – S.P.F. Justice*

Le recto de la carte comprend, de manière visible, les données suivantes:



- **coordonnées du titulaire de la carte:**
 - nom de famille,
 - prénoms (les 2 premiers prénoms et la première lettre du troisième prénom),
 - lieu de naissance,
 - date de naissance,
 - sexe,
 - nationalité,
 - photo d'identité,
 - signature (manuelle) du titulaire;
- **informations relatives à la carte:**
 - numéro de la carte d'identité,
 - dates de début et de fin de validité de la carte d'identité.

Sur le verso de la carte, apparaissent:

- le numéro d'identification au registre national (RN),
- le lieu d'émission de la carte,
- la signature du fonctionnaire communal.

L'eID permet aussi l'identification à distance, via la puce électronique qui figure sur la carte. Cette puce reprend:

- les coordonnées du titulaire (qui figurent déjà sur la carte),
- l'adresse officielle du titulaire.

Merci pour votre participation !